

RÉUNION DU 20 OCTOBRE 2021

Convocation : 14 Octobre 2021

Affichage : 22 Octobre 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt octobre, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Tollevast, dûment convoqués le quatorze octobre, se sont réunis en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Stéphane BARBÉ, Maire.

Étaient présents :

BARBÉ Stéphane, COLARD Antoinette, NÉE Marcel, TRAVERS Chantal, ROINÉ Philippe, LEPOITTEVIN Béatrice, BASNIER Laurent, PRUNIER Laure, HAMON Martine, GÉRAULT Carole, PASQUIER Sophie, DESMEULLES Sébastien, MOUGEAT Aurélie, PLATON Guillaume.

Absents excusés : BELLIN Stéphane (pouvoir donné à Philippe ROINÉ), CHEVASSUT Amélie (pouvoir donné à Chantal TRAVERS), HENRY Jean-François (pouvoir donné à Stéphane BARBÉ).

Absent : MOUCHEL Paul-Albert

Secrétaire de séance : PLATON Guillaume.

Début de la séance : 20H30

Après lecture du Procès-Verbal de la réunion du 8 septembre 2021, celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents.

TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU BOURG

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet d'aménagement du bourg en date proposé par les services du Département, en charge de la maîtrise d'œuvre.

Les bordures retenues sont en béton reconstitué bleu / gris.

Le montant du projet est de :

- Travaux à la charge de la Commune : 359 000 €
- Travaux à la charge du Département : 36 000 €
- Maîtrise d'œuvre : 31 000 €

Monsieur le Maire rappelle le montant des subventions espérées sur ce dossier :

- DETR : 76 000 €
- Fonds d'Investissement Rural : 70 000 €
- Fonds de concours de la CAC : 70 000 €
- Amendes de police : 46 000 €

Soit un total d'aides qui se monte à 262 000 €, ce qui correspond à un reste à charge pour la Commune d'environ 138 000 € dont 31 000 € provisionnés sur le budget 2021.

Il faudra également prévoir en travaux supplémentaires la réfection du chemin menant à l'atelier. En effet, il est prévu que la sortie du lotissement de dix logements sociaux se fasse sur ce chemin, et il n'est pas en état de les accueillir. Ce chemin sera en double sens pour que les locataires du presbytère ainsi que le personnel de l'atelier puissent y passer. En revanche, plutôt que d'élargir la route, il est prévu de mettre en place un trottoir franchissable.

Concernant les délais, les travaux devraient être réalisés en 2023.

FAUCHAGE DES ACCOTEMENTS DES ROUTES COMMUNALES

Le conseil municipal autorise le Maire à signer le devis proposé par l'entreprise ACTP pour les années 2021 – 2022 – 2023 pour un montant annuel de 6479,69 € HT.

CONSEIL D'ÉCOLE

Philippe ROINÉ effectue un compte-rendu du premier conseil d'école de l'année scolaire, qui s'est tenu le lundi 18 octobre.

- Il y a 189 élèves répartis en huit classes.
- Le personnel enseignant a été présenté, il y a peu de changements par rapport à l'année scolaire passée.
- Le règlement intérieur a été voté à l'unanimité.
- Un souci a été constaté sur l'alarme intrusion. La commune a déboursé 7000 euros en installation et en entretien depuis 2018, et le matériel choisi est peu fiable. Philippe ROINÉ a contacté la société pour y remédier au plus vite.
- Une demande de subvention a été faite pour la classe de neige, à hauteur de 50 € par enfant (soit 2400 € pour 48 élèves). Un premier versement de 1000 € a été fait sur le budget 2021, le complément sera versé sur le budget 2022.
- Il a été demandé d'avancer l'heure de la sieste des petits pour que celle-ci se fasse juste après le repas sans récréation. Philippe ROINÉ indique qu'il a refusé de priver les enfants d'un temps de jeu avant la sieste. Ils seront couchés pour 13h, mais pas avant.
- L'équipe enseignante de maternelle demande le remplacement du petit train. Cette dépense sera rediscutée lors du budget.
- L'école est maintenant équipée de dix tablettes, 1 NAS, un meuble informatique pour stocker le matériel. Dix nouveaux ordinateurs doivent venir compléter cet équipement.

GARDERIE : MISE EN PLACE D'UNE TARIFICATION MODULÉE

Philippe ROINÉ expose à l'assemblée que la Caisse d'Allocations Familiales a adressé un courrier à la mairie indiquant que la commune est tenue de proposer :

- Une ouverture et un accès à tous visant à favoriser la mixité sociale,
- Une accessibilité financière à toutes les familles au moyen de tarifications modulées en fonction de leurs ressources.

Philippe ROINÉ précise que c'est le cas pour le centre de loisirs des mercredis et des vacances mais pas pour la garderie périscolaire, et qu'il convient de le mettre en place pour le 31 décembre 2021 au plus tard. La grille tarifaire suivante est validée à l'unanimité :

	Quotient Familial > 620	Quotient Familial < 620 et > 510	Quotient Familial < 510
1 ^{er} enfant	0,95 €	0,60 €	0,40 €
A partir du 2 ^{ème} enfant	0,95 €	0,50 €	0,30 €

Le goûter reste obligatoire et au même tarif pour tous, soit 0,50 €, hormis pour les enfants allergiques, qui doivent apporter leur goûter.

FINANCES : REMBOURSEMENT DE FRAIS DE GÉOMÈTRE

L'assemblée, à l'unanimité, donne son accord pour le remboursement des frais de géomètres engagés par la personne ayant eu le projet de MAM sur la ZA des Chèvres pour un montant de 1716 €. Cette somme sera répercutée sur le prix de vente de la parcelle restante.

ADOPTION DU RAPPORT D'ÉVALUATION DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT)

Le Conseil Municipal décide d'adopter le rapport d'évaluation de la CLECT transmis le 15 septembre 2021 par le Président de la CLECT.

RÉVISION DU MONTANT DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION LIBRE 2021

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le montant de l'AC libre 2021, pour un montant de 540 494 €.

FINANCES : MISE EN PLACE DE LA NOMENCLATURE BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57 AU 01/01/2022

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide de passer par anticipation en nomenclature M57 abrégée au 1^{er} janvier 2022.

PROJETS D'INVESTISSEMENT DU MANDAT

Comme il en avait été question lors de la précédente réunion du conseil municipal, des contacts ont été pris au niveau des différentes instances concernées afin d'évoquer les aides envisageables pour les projets retenus. Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit de :

- La construction d'un bâtiment en préfabriqué pour augmenter la surface de la garderie périscolaire et du centre de loisirs,
- La construction d'un bâtiment sur la parcelle de la ZA des Chèvres appartenant à la commune et dans lequel une activité de MAM ou de micro-crèche s'installerait.

Concernant le financement, il faut également prendre en considération les travaux d'aménagement du bourg, qui devraient être réalisés en 2023 et qu'il faudra financer sur ce mandat.

Tout d'abord, la question se pose sur l'activité à installer dans le local à créer sur la ZA des Chèvres : MAM ou micro-crèche ? En effet, la destination a une grande importance sur le financement, car la Caisse d'Allocations Familiales ne subventionne pas à la même hauteur ces deux projets. Un local pour une MAM donnerait droit à une subvention forfaitaire de 10 000 € alors qu'un local pour une micro-crèche donnerait droit à une subvention de la CAF d'un montant d'environ 11 000 € par enfant accueilli, sachant qu'une micro-crèche pourrait accueillir douze enfants, soit une subvention possible de 132 000 €.

Par ailleurs, la principale différence entre les deux structures se trouve dans l'âge des enfants accueillis : une MAM accueille des enfants de 0 à 6 ans alors que dans une micro-crèche, l'âge des enfants accueillis ne peut excéder 3 ans. La commune bénéficiant d'une garderie périscolaire et d'un centre de loisirs pour les mercredis et les vacances, un autre mode de garde est proposé aux enfants ayant entre 3 et 6 ans.

Après une discussion entre les membres de l'assemblée, il est décidé d'opter pour l'installation d'une activité de micro-crèche dans ce local.

Pour le financement de ces projets, un tableau est présenté aux membres du Conseil Municipal, indiquant les coûts estimatifs ainsi que les aides pouvant être espérées. Sur un coût estimatif de travaux à 1 050 000 € pour ces trois projets, la part restant à la charge de la commune pourrait être de 276 000 € si toutes les subventions espérées venaient à être octroyées. De plus, l'activité de micro-crèche générerait un loyer pour la commune, qui aiderait au remboursement des emprunts contractés.

En dehors de ces gros projets d'investissement, des travaux seront également à prévoir avant la fin du mandat :

- Remaniement de la toiture et de l'étanchéité de la mairie,
- Toiture de la chapelle Saint-Pierre,

- Rénovation de l'éclairage sur la partie basse du bourg (subventionné par le SDEM à hauteur de 80 %).

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Recensement de la population : Le recensement de la population sur Tollevast se déroulera du 20 janvier au 19 février 2022. Une formation des agents recenseurs étant prévue début janvier, ceux-ci devront être nommés avant la fin de l'année. Une annonce sera déposée sur Panneau Pocket afin d'avoir un maximum de candidatures pour avoir le plus de choix possible.
- Redevance d'ordures ménagères : Béatrice LEPOITTEVIN demande des explications quant au changement du mode de paiement du ramassage des ordures ménagères. Stéphane BARBÉ répond qu'en effet, à compter du 1^{er} janvier 2022 les habitants de la commune ne paieront plus de redevance mais une taxe qui sera couplée avec la taxe foncière (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères). La taxe se calcule par rapport à la valeur locative du logement et non par rapport à la composition du foyer. De même, la taxe n'est pas liée au service rendu : le fait de payer plus cher ne donnera pas lieu à un service amélioré. Philippe ROINÉ regrette que le système de redevance ne soit pas conservé. Stéphane BARBÉ explique que la Communauté d'Agglomération avait l'obligation d'uniformiser le système de paiement au bout de cinq ans d'existence sur l'ensemble de son territoire. En revanche, d'autres modes de gestion sont à l'étude, notamment le paiement à la levée, qui favoriserait les personnes qui génèrent moins de déchets, mais la mise en place d'un tel système risque de prendre un certain temps.
- La prochaine réunion de conseil est programmée le mercredi 8 décembre 2021 à 20h30.

Fin de la séance : 23h15